

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
TENUE LE 4 MARS 2019 À 20h00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,  
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT ABSENTS :** Monsieur le conseiller Harvey Shaffer.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général, et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h03.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2019-043

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2019-044

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2019, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2019-045

**INSCRIPTION DU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS ANNUEL 2019 DE LA  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À  
QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2019 de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2019;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les membres du conseil autorisée le délégué suivant à participer au Congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2019;
- Monsieur le maire William Steinberg

Adoptée

2019-046

**INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2019 DE  
« GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)**

---

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2019 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à Los Angeles, Californie du 19 au 22 mai 2019;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les délégué suivant soit autorisé à participer au Congrès annuel 2019 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) à Los Angeles, Californie du 19 au 22 mai 2019;
- Monsieur le conseiller Jack Edery

Adoptée

*A 20h29 Monsieur le conseiller Jack Edery a pris son siège.*

2019-047

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire William Steinberg et des conseillers Cheryl Weigensberg, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer ont été déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

**SUSPENSION**

*À 20h30, Monsieur le maire suspend la présente séance et à 20h57 la présente séance est reprise.*

2019-048

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1001-4 modifiant Règlement n° 1001-2 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 1001-4 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2019-049

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE**

---

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1001-4 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1001-4 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage.

Adoptée

2019-050

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1003-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1003-2 CONCERNANT LA CONSTRUCTION**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax, qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de Règlement n° 1003-3 modifiant Règlement n° 1003-2 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1003-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2019-051

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1003-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1003-2 CONCERNANT LA CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1003-3 modifiant Règlement n° 1003-2 concernant les immeubles et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1003-3 modifiant Règlement n° 1003-2 concernant les immeubles.

Adoptée

2019-052

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 FÉVRIER 2019**

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 février 2019.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2019-053

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **80, CHEMIN MERTON**, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 54, tableau 2, afin de permettre la portion de toit plat à 35% au lieu de 20%;
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 5.8m (19 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé **de refuser** la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU**:

- QUE le conseil municipal **accepte** la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **80, chemin Merton**, lot n° 2 090 377, Zone RA-2, et ce nonobstant la recommandation du CCU.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 80, chemin Merton:**

***Des représentations ont été faites sur le sujet par des Citoyens.***

**Note du greffier :**

*Le maire William Steinberg a informé le greffier et le conseil de son intention d'utiliser la prérogative de l'article 53 de la loi sur les cités et ville, affirmant son opposition à l'adoption de cette résolution.*

*Conformément à la loi, cette résolution est mise sur l'agenda de la séance régulière du conseil du 1<sup>ier</sup> avril 2019 pour étude urgente et prioritaire.*

Adoptée

2019-054

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 80, CHEMIN MERTON, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **80 chemin Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soit approuvé et ce nonobstant à la recommandation du CCU. L'agrandissement n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et sont conformes au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Note du greffier :

*Le maire William Steinberg a informé le greffier et le conseil de son intention d'utiliser la prérogative de l'article 53 de la loi sur les cités et ville, affirmant son opposition à l'adoption de cette résolution. Conformément à la loi, cette résolution est mise sur l'agenda de la séance régulière du conseil du 1<sup>ier</sup> avril 2019 pour étude urgente et prioritaire.*

Adoptée

2019-055

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 191 CHEMIN HARLAND, N°. LOT 2 089 166, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N°. 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **191 chemin Harland** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soit reporté à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-056

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 2, CHEMIN FALLBROOK, N° LOT 2 089 711, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **2, chemin Fallbrook** et soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 février 2019 soient approuvées à la recommandation du CCU. Les modifications proposées respectent les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-057

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR LA MARGE DE REcul AVANT ET MARGE DE REcul LATÉRALE GAUCHE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 19, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 581, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 2.61m (8.56 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds)
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale gauche à 2.04m (6.69 pieds) au lieu de 2.3m (7.55 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé *d'approuver* la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **19, chemin Heath**, lot n° 2 089 581, Zone RA-1.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande pour des dérogations mineures pour le projet située au 19, chemin Heath.**

*Aucune intervention.*

Adoptée

2019-058

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 27, CHEMIN FALLBROOK, N° LOT 2 089 921, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **27, chemin Fallbrook** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 février 2019 soit *refusée* à la recommandation du CCU. La modification proposée respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

**SUSPENSION**

*À 21 :59, Monsieur le maire suspend la présente séance, et la séance reprends à 22 :03.*

2019-059

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE/HAIE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 39, CHEMIN ALBION, N° LOT 2 089 786, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2)**

**ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2 :

3. à l'article 84, paragraphe 2, afin de permettre la distance entre la piscine et la clôture/haie à 1.47m (4.81 pieds) au lieu de 2m (6.56 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé de **refuser** la demande pour la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **refuse** la demande pour la dérogation mineure pour la propriété située au **39, chemin Albion**, lot n° 2 089 786, Zone RA-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande pour des dérogations mineures pour le projet située au 39, chemin Albion.**

**Aucune intervention.**

Adoptée

2019-060

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE/HAIE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **39, CHEMIN ALBION**, N° LOT 2 089 786, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2 :

4. à l'article 84, paragraphe 2, afin de permettre la distance entre la piscine et la clôture/haie à 1.47m (4.81 pieds) au lieu de 2m (6.56 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé de **refuser** la demande pour la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **refuse** la demande pour la dérogation mineure pour la propriété située au **39, chemin Albion**, lot n° 2 089 786, Zone RA-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande pour des dérogations mineures pour le projet située au 39, chemin Albion.**

**Aucune intervention.**

Adoptée

2019-061

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **5812, CHEMIN FLEET**, LOT N° 2 089 330, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **5812 chemin Fleet** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soit reporté à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-062

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL AU 6191, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, N° LOT 2 089 731, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775).**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les modifications des façades pour un bâtiment multifamilial située au **6191, chemin De La Côte St-Luc** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soient reportées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne sont que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Adoptée

2019-063

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 janvier 2019 au 15 février 2019, au montant de **1 584 105, 58 \$**, est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-064

**APPROBATION POUR UN REMBOURSEMENT D'UN DÉPÔT DE GARANTIE EN VERTU DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES N° 1009**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rembourser un dépôt de garantie reçu le 2 mai 2017 pour 34, chemin Glenmore à partir du compte G/L# 55-136-00-014 suite à la conformité en construction en vertu du règlement 1009.

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QU'une somme de 645 000\$ pour un dépôt de garantie est à rembourser pour le 34, chemin Glenmore.

Adoptée

2019-065

**APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 20 février 2019, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

*Le conseiller Michael Goldwax s'est abstenu de participer à la discussion, de voter ou tenter d'influencer le vote considérant que sa fille fait partie de la liste des employées cols blanc étudiant pour le Centre communautaire.*

Adoptée

2019-066

**APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 20 février 2019, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2019-067

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 22h11.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Pierre Tapp OMA, greffier